

À L'OCCASION DE SES 10 ANS, LA FONDATION ENTREPRENEURS DE LA CITÉ RÉVÈLE SON ENQUÊTE SUR LES MICRO-ENTREPRENEURS ET LA MICRO-ASSURANCE :

71%

DES MICRO-ENTREPRENEURS
jugent la micro-assurance
indispensable au développement
de leur entreprise

Alors que la France compte 3 millions de TPE et de micro-entreprises¹, seulement 23% des micro-entreprises sont encore actives après cinq ans d'activité². Une étude réalisée au lancement de la micro-assurance a montré que deux micro-entrepreneurs sur trois n'avaient aucune assurance ou ne disposaient que d'une couverture partielle pour leur activité³. En effet, de nombreux entrepreneurs ne peuvent s'assurer en raison du coût financier de l'assurance et certains cessent leur activité car ils ne peuvent protéger leur entreprise. En France, la micro-assurance s'adresse aux entrepreneurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux ou handicapés, qui restent vulnérables en raison de leur faible capacité financière. Afin de mieux appréhender ce phénomène et comprendre qui sont les créateurs de micro-entreprise qu'elle accompagne, la Fondation Entrepreneurs de la Cité, reconnue d'utilité publique, a mené une étude auprès de 186 entrepreneurs⁴. Cette enquête permet de dresser un portrait type du micro-entrepreneur et de mesurer l'impact positif de la micro-assurance pour la création d'entreprise et le développement économique.

¹ Les catégories d'entreprise en France : de la micro-entreprise à la grande entreprise, INSEE 2014

² Insee, enquête auto-entrepreneurs 2010 (interrogations 2010 et 2015), base non-salariés

³ Etude ADIE /ESSEC 2006

⁴ Etude menée par Lucile Veran, maître de conférences à l'Université Jean-Moulin Lyon 3. Etude réalisée en partenariat avec AG2R La Mondiale, La Fondation April, La Fondation Bullukian, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'IFROSS

LA MICRO-ENTREPRISE COMME SOLUTION POUR SORTIR DU CHÔMAGE

L'enquête menée par la Fondation Entrepreneurs de la Cité a révélé que 89% des répondants étaient demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux avant de lancer leur activité. D'ailleurs, pour 46% d'entre eux « sortir d'une situation de chômage ou d'absence d'emploi en sortie d'études » est une des premières motivations à la création d'entreprise, citée avec l'envie d'entreprendre (53%). La création d'entreprise peut-être un véritable moyen de sortir de la précarité pour de nombreux micro-entrepreneurs.

« Après l'obtention de mon bac j'ai enchaîné beaucoup d'alternances dans de nombreuses sociétés. J'ai par ailleurs un handicap qui m'a empêché d'évoluer au sein de ces entreprises. L'envie de créer ma société est donc apparue très vite et en 2012, nous avons décidé de tester le marché du textile avec un ami. »

HICHAM SHAD,

co-fondateur de Teeshirt-minute.com
et adhérent de la Fondation Entrepreneurs
de la Cité depuis 2013.

La Fondation s'est également intéressée aux aides et financement auxquels ont fait appel les micro-entrepreneurs pour lancer leur activité. Pour plus de 61%, les réseaux d'aide à la création d'entreprise sont les principaux interlocuteurs. Et même s'ils sont en majorité satisfaits par l'accompagnement qu'ils reçoivent de ces réseaux d'aide, un tiers souhaiterait davantage de conseils lors de la phase du montage de leur projet.

LA MICRO-ASSURANCE CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE POUR 71% DES ENTREPRENEURS INTERROGÉS

La Fondation a également cherché à mieux comprendre le rapport des entrepreneurs avec leur assurance. En effet, selon une étude réalisée au moment du lancement de la micro-assurance, deux micro-entrepreneurs sur trois ne sont pas complètement couverts pour leur activité et prennent donc des risques importants. D'autant que selon la Fondation Entrepreneurs de la Cité 10 à 12% de ses assurés ont connu un sinistre dans l'année. Pourtant, la protection de leur activité est l'une des principales préoccupations des entrepreneurs, malgré le coût important d'une assurance. L'enquête a montré que 26% des personnes interrogées, ne se seraient pas assurées si elles n'avaient pas pu bénéficier de l'offre de la Fondation Entrepreneurs de la Cité. Les raisons invoquées sont en priorité le manque de moyen financier et l'impossibilité de s'assurer du fait de la maladie ou du handicap. Or en cas de sinistre, leur activité est directement menacée. La mise en place d'offres d'assurance sociales et solidaires, comme celles proposées par la Fondation Entrepreneurs de la Cité est donc nécessaire pour assurer la pérennité de ces micro-entreprises. Ils sont d'ailleurs 83% à avoir le sentiment de bien protéger leur entreprise grâce à la micro-assurance. Enfin, l'étude a révélé que 71% des répondants estiment que la micro-assurance contribue au développement de l'entreprise, en permettant notamment d'investir dans d'autres postes de dépense et en rassurant les clients sur la solidité de l'entreprise.

« Je pense que si Entrepreneurs de la Cité n'existait pas, beaucoup d'entrepreneurs ne s'assureraient pas du tout. Selon moi, les problématiques budgétaires font que l'on sous-estime le risque, ou en tout cas qu'on le minimise. »

RÉGINE POUSSIN,

créatrice de Bluesoos
et adhérente d'Entrepreneurs
de la Cité depuis 2016.

LES AMBITIONS DE LA FONDATION ENTREPRENEURS DE LA CITÉ

Le salariat est en pleine mutation et l'entrepreneuriat devient une voix de plus en plus utilisée, par choix ou par nécessité. Cette « ubérisation » de la société peut s'accompagner d'une précarité accrue si des systèmes de solidarité et de protection ne se mettent pas en place. L'action de la Fondation Entrepreneurs de la Cité est donc plus que jamais pertinente avec ces solutions de micro-assurance permettant une couverture simple, accessible et universelle, et s'appuyant sur le principe solidaire de mutualisation des risques.

L'ambition de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, au-delà de la digitalisation de ses services, est de rendre la micro-assurance accessible au plus grand nombre de micro-entrepreneurs et de renforcer leur accompagnement par une meilleure prévention des risques.

« *L'ambition et la volonté de la Fondation Entrepreneurs de la Cité sont de fédérer l'ensemble de la profession du monde de l'assurance autour de la cause de la protection des créateurs d'entreprise pour encourager l'initiative entrepreneuriale et lutter contre le chômage.* »

JEAN-PIERRE CLAVERANNE,
Président de la Fondation
Entrepreneurs de la Cité.

10 ANS D'ENGAGEMENT AU SERVICE DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

La Fondation Entrepreneurs de la Cité fête ses 10 ans aux côtés d'entrepreneurs ayant bénéficié d'une micro-assurance, et en présence de Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'Economie sociale et solidaire, le 12 décembre prochain. La Fondation remettra à cette occasion les Trophées du Grand Concours Anniversaire, dans 3 catégories : Émergence, Innovation et Croissance.

› Rendez-vous à partir de **19h30, LE MARDI 12 DÉCEMBRE** à la Fondation d'entreprise Ricard pour l'Art Contemporain

—
12 Rue Boissy d'Anglas,
75008 Paris

LES CHIFFRES CLÉS ENTREPRENEURS DE LA CITÉ AU 30 JUIN 2017

16 000

ENTREPRENEURS

accueillis par Entrepreneurs de la Cité
depuis la création en 2007

5 500

BÉNÉFICIAIRES

sur toute la France
depuis 2007

87%

DES ENTREPRISES

sinistrés en 2016
ont survécu

9%

DES BÉNÉFICIAIRES

exercent leur activité dans un quartier
« politique de la ville »

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTUDE

89%

DES CRÉATEURS

d'entreprise étaient
demandeurs d'emploi
au moment de la création
de leur entreprise

7%

DES RÉPONDANTS

cumulent un emploi
salarié et la gestion
de leur entreprise

25%

DÉCLARENT

être en difficultés
financières

46%

ont eu comme principal
motivation de

SORTIR DU CHÔMAGE

59%

DÉCLARENT

ne pas parvenir à dégager
un revenu issu des fruits
de leur activité

75%

DÉCLARENT

qu'Entrepreneurs de la cité
est différent des autres
assureurs

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Entrepreneurs de la Cité a réalisé cette enquête auprès de 186 entrepreneurs (93 femmes et 92 hommes), accompagnés par la Fondation. Le questionnaire a été élaboré sur la base d'une enquête exploratoire réalisée auprès de 14 entrepreneurs volontaires réunis dans 6 focus groupe. L'enquête quantitative a été réalisée de Juillet à Septembre 2017.

À PROPOS D'ENTREPRENEURS DE LA CITÉ

La Fondation Entrepreneurs de la Cité est née en 2006 grâce à l'engagement de 7 membres fondateurs (APRIL, CFDP Assurances, CNP Assurances, EVOLEM, La Banque Postale, AG2R La Mondiale, MATMUT et la Caisse des Dépôts) et a été reconnue d'utilité publique par décret du 19 décembre 2008. Elle assure une mission d'intérêt général en faveur de l'initiative entrepreneuriale des personnes défavorisées et a pour but de protéger les personnes exclues du monde du travail – chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées, jeunes, seniors – qui créent leur entreprise. La Fondation a été la première organisation en France à lancer le principe de micro-assurance.

<http://www.entrepreneursdelacite.org/>

CONTACTS PRESSE ENTREPRENEURS DE LA CITÉ

› Hayat Boaira

04 37 24 52 71

hayat.boaira@entrepreneursdelacite.org

› Rizlen El Alami

04 37 24 52 72

rizlen.el-alami@entrepreneursdelacite.org

CONTACT PRESSE INSIGN

› Samantha Druon

07 64 01 74 35

samantha.druon@insign.fr

RÉGINE POUSSIN

BLUESOOS



Régine s'est lancée dans la création d'entreprise en février 2016, avec Bluesoos, une entreprise qui a pour but de vulgariser le monde digital et proposer des jeux éducatifs pour apprendre aux enfants à coder. Elle est adhérente d'Entrepreneurs de la Cité depuis 2016.

Quand et pourquoi avez-vous lancé votre activité ?

R.P : J'ai travaillé pendant 11 ans comme chef de projet informatique dans un grand groupe français. Mais après 11 ans, j'ai compris que je voulais créer ma propre entreprise pour permettre aux enfants d'appréhender le fonctionnement d'un ordinateur. J'y ai réfléchi pendant longtemps et ai finalement décidé de quitter mon emploi pour me consacrer pleinement à la création de mon entreprise. J'ai travaillé pendant un an sur mon projet. Je savais ce que je voulais faire, mais j'ignorais comment m'y prendre. Et puis après un an, en février 2016, Bluesoos et son atelier de découverte du code « Dans la peau d'un robot » ont vu le jour.

Par quelles étapes êtes-vous passée pour la création de votre entreprise ? A quels organismes vous êtes-vous adressé ?

R.P : J'ai travaillé pendant un an avec la BGE* qui m'a accompagnée sur la création de mon entreprise sur tous les aspects, que ce soit le business plan, le financement ou encore la gestion administrative.

Avez-vous rencontré des difficultés pour créer votre entreprise et vous assurer ?

R.P : Enormément... J'ai en effet eu beaucoup de difficultés à lancer mon entreprise et tout autant à m'assurer. La plupart des assurances sont très onéreuses et lorsque l'on démarre son entreprise on n'a pas forcément de budget à y consacrer. J'ai du donc prioriser. Aujourd'hui je suis assurée sur les biens de mon entreprise mais pas encore sur le risque professionnel...

Comment avez-vous découvert Entrepreneur de la cité ?

R.P : La BGE qui m'accompagnait à l'époque m'en a parlé. Et puisque je suis reconnue travailleur handicapé, j'ai pu bénéficier d'une assurance pour mes biens professionnels prise en charge par l'Agefiph** avec Entrepreneurs de la Cité. Je n'ai pas encore les moyens de dépenser de l'argent pour une assurance, mon entreprise ne générant pas encore assez de chiffre d'affaires, donc cette solution m'arrange bien !



RÉGINE POUSSIN

BLUESOOS

→ **Sans cette assurance proposée par Entrepreneurs de la Cité, vous seriez-vous quand même assurée ?**

R.P : En fait mon local est chez moi, donc sans cette couverture, j'aurais sans doute fait le choix de ne pas assurer mes biens professionnels, ce qui aurait été problématique en cas d'incendie, de dégâts des eaux ou encore de vol. Donc c'est une sécurité, ça rassure de savoir que les biens de mon entreprise sont protégés.

Entrepreneurs de la Cité représente-t-elle une vraie aide pour les créateurs d'entreprise selon vous ?

R.P : Je pense que si Entrepreneurs de la Cité n'existait pas, beaucoup d'entrepreneurs ne s'assureraient pas du tout. Selon moi, les problématiques budgétaires font que l'on sous-estime le risque, ou en tout cas qu'on le minimise. En tant que créateur de micro-entreprise, on est obligé de faire des choix en fonction de son chiffre d'affaires. Et on ne fait pas toujours les bons choix... Donc oui, je pense que sans Entrepreneurs de la Cité je n'aurais pas pris d'assurance du tout.

Quel avenir voyez-vous pour votre entreprise ?

R.P : C'est une bonne question ! Mon objectif à court terme est de décrocher de nouvelles opportunités auprès d'écoles primaires. Dans mes rêves les plus fous, j'ai déployé mon atelier « Dans la peau d'un robot » dans les écoles de la France toute entière ! Vais-je réussir ? L'avenir nous le dira !

* BGE : Réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises en France.

** Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

HICHAM SHAD

TEESHIRT-MINUTE.COM



Hicham a enchainé les contrats d'alternance dans le commerce pendant 5 ans. Il s'est ensuite intéressé au Développement Durable et a finalement décidé de créer son entreprise de personnalisation d'objets textiles, afin d'optimiser la partie coton organique, en 2013 avec son ami Xavier Thomas. Il est adhérent d'Entrepreneurs de la Cité depuis 2013.

Quand et pourquoi avez-vous lancé votre activité ?

H.S : Après l'obtention de mon bac j'ai enchainé beaucoup d'alternances dans de nombreuses sociétés. J'ai par ailleurs un handicap qui m'a empêché d'évoluer au sein de ces entreprises. J'ai en effet été plusieurs fois témoin de propos discriminants à mon endroit. L'envie de créer ma société est donc apparue très vite et en 2012, nous avons décidé de tester le marché du textile avec Xavier. On a d'abord commencé en tant qu'auto-entrepreneurs avec un petit bureau. Comme nous avons déjà plusieurs clients, nous avons lancé Teeshirt-minute.com en 2013. On a ensuite trouvé un local et on a commencé à développer notre réseau en BtoB et en BtoC. Depuis le lancement de notre société, nous avons beaucoup évolué ce qui nous permet d'être très confiants pour l'avenir.

Comment avez-vous découvert Entrepreneurs de la cité ?

H.S : Quand nous avons créé la société, nous nous sommes adressés à Pôle Emploi et à l'Agefiph qui nous a permis de bénéficier d'une aide pour l'assurance professionnelle durant trois ans. Ils nous ont alors mis en contact avec Entrepreneurs de la Cité, dont les équipes ont été très réactives et qui nous ont vraiment accompagnés dans

la mise en place de notre assurance. Depuis 2013, nous leur faisons confiance donc quand l'aide financière de l'Agefiph est arrivée à son terme en 2016, nous avons décidé de conserver la micro-assurance proposée par Entrepreneurs de la Cité. Puisque tout se passe bien et qu'ils nous accompagnent depuis la naissance de notre entreprise, il nous semble logique de rester avec eux.

Sans cette assurance proposée par Entrepreneurs de la Cité, vous seriez-vous quand même assuré ?

H.S : Quoiqu'il arrive nous étions obligés de prendre une assurance, ne serait-ce qu'une responsabilité civile puisque l'on reçoit du public. Mais si nous n'avions pas connu Entrepreneurs de la Cité nous aurions certainement dû prendre une assurance qui nous aurait coûté plus cher.

Entrepreneurs de la Cité représente-t-elle une vraie aide pour les créateurs d'entreprise selon vous ?

H.S : Pour ma part oui puisqu'ils ne sont pas simplement des assureurs. Nous avons récemment eu une cession de formation organisée par Entrepreneurs de la Cité. Ils sont à nos côtés pour nous accompagner, nous conseiller donc oui ils représentent une vraie aide pour les micro-entrepreneurs selon moi.

CHRISTINE & JEAN-LUC DUBIEF



Après avoir été victimes d'une escroquerie dans les années 90 qui leur a fait perdre énormément d'argent et leur entreprise de textile, Christine et Jean-Luc Dubief, qui risquaient de se retrouver à la rue, ont décidé de se reconvertir et de lancer une nouvelle entreprise : la construction de studios insonorisés pour le cinéma. Ils ont été adhérents d'Entrepreneurs de la cité de 2008 à 2013. Ils sont aujourd'hui mécènes.

Quand et pourquoi avez-vous lancé votre activité ?

C & J.D : Notre situation était un peu compliquée. Nous avions une entreprise de textile qui employait 50 personnes en Roumanie et 17 en France. Mais nous nous sommes fait escroquer dans les années 90, et en plus de perdre notre société, nous sommes retrouvés confrontés à une hypothèque judiciaire. On nous a pris tous nos biens y compris notre appartement. Du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvés sans aucun revenu et sans posséder quoi que ce soit. Afin de pouvoir rebondir, nous avons lancé par la suite une chaîne de vêtements féminins. Et c'est l'un de nos amis acousticien, qui dans l'année suivante, nous a demandé de lui créer un studio. Nous avons donc fait des études de son, et nous avons travaillé en alternance entre ce studio et la confection textile. Nous avons alors recréé une atmosphère d'enregistrement pour le cinéma, dans le studio. C'est comme ça que nous avons lancé notre micro-entreprise.

Comment avez-vous découvert Entrepreneurs de la cité ?

C & J.D : On a eu la chance de rencontrer une personne de Créons, un organisme qui accompagne les gens pour entreprendre dans la région de Lyon, qui nous a aidé à monter notre entreprise de confection, notamment en nous mettant en relation avec l'ADIE* avec qui nous avons obtenu un micro-crédit. C'est aussi grâce à l'ADIE que nous avons connu Entrepreneurs de la Cité, qui nous a permis de bénéficier d'une micro-assurance moins cher. Je crois d'ailleurs que nous avons été dans les premiers clients de la Fondation.

Sans cette assurance proposée par Entrepreneurs de la Cité, vous seriez-vous quand même assurés ?

C & J.D : Non, je ne pouvais pas. C'est sûr et certain que je ne pouvais pas ! J'avais des problèmes dentaires à l'époque et parmi les dentistes que j'ai rencontrés, l'un a refusé de me soigner car je n'avais pas de mutuelle et l'autre voulait me faire entrer à l'hôpital pour me retirer toutes les dents et les remplacer par un dentier. Vu notre situation à l'époque, je ne pouvais pas me soigner. Donc quand on a découvert Entrepreneurs de la Cité, qui proposait une mutuelle beaucoup moins



CHRISTINE & JEAN-LUC DUBIEF

→ chère que toutes les autres pour la même couverture, j'ai réussi à me faire soigner.

Le seul regret que j'ai eu, c'est qu'à l'époque Entrepreneurs de la Cité ne faisait pas encore la responsabilité décennale, donc j'ai dû en prendre une ailleurs et évidemment elle était extrêmement onéreuse.

Entrepreneurs de la Cité représente-t-elle une vraie aide pour les créateurs d'entreprise selon vous ?

C & J.D : Oui c'est évident puisque c'est même pour ça que nous sommes devenus mécènes. Nous avons mis un visage sur Entrepreneurs de la Cité qui nous ont accompagné dans ces moments où l'on était dans le besoin. La plupart du temps quand vous bénéficiez d'aides comme ça, vous prenez ce que l'on vous donne et c'est tout. Or là, nous avons eu affaire à des gens qui nous ont accompagné et qui se sont donné à fond pour nous. Donc nous nous sommes dit que si un jour nous pouvions les aider à notre tour, nous le ferions.

Quel avenir voyez-vous pour votre entreprise ?

C & J.D : J'ai déjà un carnet très rempli ! Nous avons plein de projets donc là c'est presque que du bonheur !

* ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique